

MINIMISER VOTRE RISQUE

Si vous croyez avoir reçu, pendant votre grossesse, une plus grande quantité de rayonnement que la normale, discutez des risques possibles avec votre médecin.

Si vous êtes enceinte ou croyez l'être, dites-le à votre médecin et assurez-vous de vous soumettre à un test de grossesse avant de subir un examen d'imagerie diagnostique.

Si votre médecin fait une demande d'imagerie diagnostique, informez-le de tout examen semblable que vous avez subi récemment. Il ne sera peut-être pas nécessaire de refaire les examens.

Si vous êtes enceinte, dites-le au technologue en radiation médicale afin qu'il puisse prendre les mesures protectrices nécessaires, comme utiliser un tablier de plomb.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte après avoir subi une radiographie ou un traitement radiographique pour l'abdomen ou les hanches, consultez le médecin qui a demandé l'examen. Demandez-lui de communiquer avec un physicien médical ou un spécialiste en radioprotection qui pourra calculer la dose de rayonnement qu'a reçue votre bébé. À partir de la dose de rayonnement et du stade de développement du fœtus, il pourra déterminer les risques potentiels pour la santé.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de l'examen que vous subirez, discutez-en avec votre médecin ou le technologue.

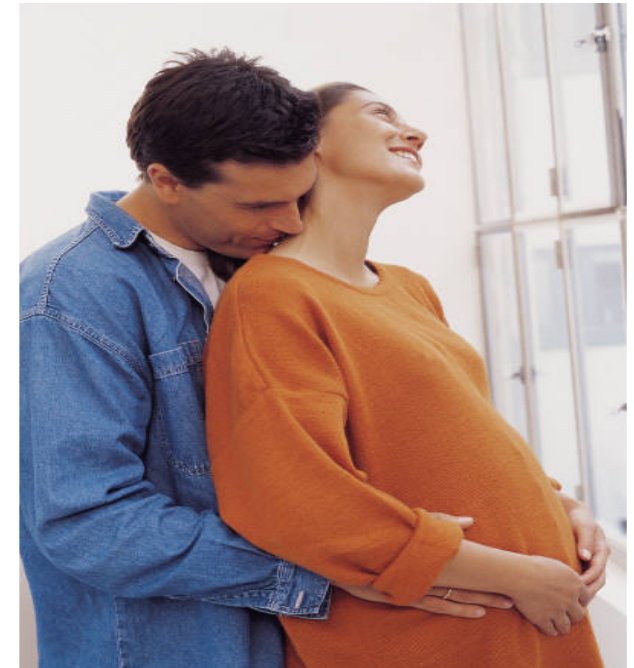


Imagerie diagnostique et grossesse

Ce qu'il faut savoir

RÉFÉRENCES

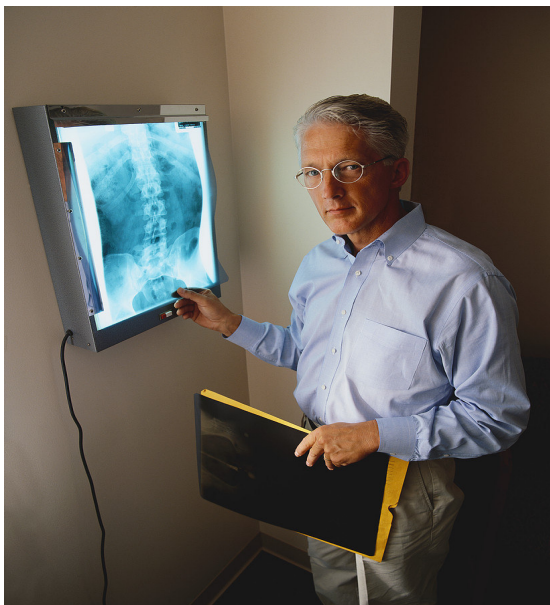
Santé Canada – Radiographies et grossesse
Health Physics Society, Specialists in Radiation Safety –
Radiation Exposure and Pregnancy
Practical Radiation Protection & Applied Radiobiology,
par David Tilson
Patient Care in Radiography, 6^e édition, par Ehrlich
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
<http://rpop.iaea.org/RPoP/RPoP/Content/SpecialGroups/PregnantWomen/index.htm>
Commission internationale sur la protection radiologique :
http://www.icrp.org/educational_area.asp
National Council on Radiation Protection & Measurements (NCRP), rapport n° 94
Images tirées de Microsoft Office Online, Clip Art.
www.office.microsoft.com



Présenté par les
Services d'imagerie diagnostique
du Système de santé de Niagara

Vous pourriez être exposée à un rayonnement pendant un examen ou un traitement par imagerie médicale, y compris des radiographies, des tomodensitométries, ainsi que des études et des traitements de médecine nucléaire. Tout le monde est exposé à des sources de rayonnement naturel, et ce, tous les jours.

Si vous devez subir un examen d'imagerie médicale, comme une radiographie, et qu'**il se peut que vous soyez enceinte**, informez-en votre médecin ou le technologue immédiatement. Les renseignements fournis dans le présent dépliant répondront à vos questions concernant les risques pour la santé de votre bébé.



Le technologue en radiation médicale pourrait vous demander s'il est possible que vous soyez enceinte ou si vous avez manqué une menstruation. Pour éviter toute exposition inutile, on peut reporter les radiographies non essentielles jusqu'à ce que vous confirmiez que vous n'êtes pas enceinte.

Il existe des renseignements fiables sur les effets de la radioexposition pendant la grossesse. Pendant la plupart des examens diagnostiques, le fœtus est exposé à une très faible dose de rayonnement; il n'a pas été prouvé que les radiographies et les études de médecine nucléaire augmentent le risque d'anomalies congénitales.

Toutefois, le fœtus est plus vulnérable aux effets du rayonnement, car ses cellules se divisent rapidement et se transforment en d'autres cellules et en tissus. Les effets possibles du rayonnement varieront selon le stade de développement du fœtus et de la dose, et ils peuvent comprendre des anomalies congénitales et certaines maladies, telles que la leucémie, plus tard dans la vie. Ces anomalies résulteraient de l'exposition à une quantité de rayonnement des centaines ou des milliers de fois plus grande que le rayonnement produit par les tests diagnostiques.

La dose de rayonnement que le fœtus pourrait recevoir varie selon l'examen. Par exemple, les examens qui se font loin du fœtus, comme les radiographies des poumons ou des membres, peuvent être réalisés en toute sécurité pendant toute la grossesse. Par contre, une radiographie du bas du corps, y compris de l'abdomen, du

bas du dos, du bassin et des reins, pourrait envoyer un rayonnement près du fœtus ou à travers ce dernier. Toutefois, ce type de radiographie ne nécessite qu'une faible quantité de rayonnement et ne pose pas de risque important au fœtus.

Les radiographies spéciales de l'estomac ou des hanches de la mère, comme la tomodensitométrie ou les examens du bas-ventre, devraient être évaluées compte tenu du risque des doses légèrement plus fortes. Si la radiographie ne peut pas être remise à plus tard, on pourrait utiliser des techniques spéciales pour minimiser l'exposition de l'enfant à naître.

Les doses de rayonnement que reçoit le fœtus ne sont pas exactes et il faut en faire une estimation. Il y a une dose maximale à laquelle le fœtus peut être exposé sans danger pendant la grossesse. Le technologue peut recueillir les renseignements nécessaires et demander à un physicien de vous informer de la dose reçue pendant l'examen.

